



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024



SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom commercial ou désignation du mélange : PLA Silk Ultra
Numéro d'enregistrement : -
Synonymes : Aucun
Date de publication : 28/05/2019
Date de révision : 28/05/2019
Numéro de version : 1

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisations identifiées : Filament pour imprimante 3D
Utilisations déconseillées : Aucun connu

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fournisseur

Nom de la société : VOLUMIC 3D
Adresse : 12b Rue Louis GARNERAY 06300 NICE - France
Téléphon : +33 9 500 27 400
Personne à contacter : -
Adresse électronique : info@volumic3d.com

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

France : ORFILA - +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique : Centre Anti-poisons - +32 (0)2/264 96 36

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.
Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers : Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié
Pictogrammes de danger : Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement : Aucun(e)(s).
Mentions de danger : Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Information supplémentaires de l'étiquette : Aucun(e)(s)

2.3. AUTRES DANGERS

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

3.1. MÉLANGES

Informations générales :

Nom chimique : Polylactic acid

En % : >75

N° CAS/ n° CE : -

Numéro d'enregistrement REACH : -

Numéro index : -

Nom chimique : Trade secret

En % : <25

N° CAS/ n° CE : -

Numéro d'enregistrement REACH : -

Numéro index : -

Classification : -

Autres composants sous les niveaux déclarables : -

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Information générales : Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Inhalation : Peu probable du fait de la forme du produit. En cas d'exposition à des teneurs excessives en poussières ou en émanations, sortir à l'air libre. Si une toux ou d'autres symptômes se manifestent, obtenir une assistance médicale.

Contact avec la peau : En cas de brûlure par contact avec du produit chaud, refroidir le produit fondu adhérent à la peau le plus rapidement possible à l'eau et consulter un médecin pour le décoller et traiter les brûlures. Ne pas racler le polymère de la peau.

Contact avec les yeux : Peu probable du fait de la forme du produit. Si le produit chaud entre en contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et solliciter des soins médicaux.

Ingestion : Peu probable du fait de la forme du produit.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques généraux d'incendie : Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. CONSEILS POUR LES SAPEURS-POMPIERS :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutttes contre l'incendie : Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention : Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Pour les non-secouristes : Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes : Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉ.

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Donnée inconnue.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle :

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients

Valeurs limites biologiques :

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées :

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) :

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) :

Donnée inconnue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

8.2. CONTRÔLES D DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Information générales :

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux

Protection de la peau :

- Protection des mains : porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques
- Autres : porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques :

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène :

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect :

Etat physique : Solide
Forme : Filament
Couleur : Selon spécification du produit

Odeur : Léger

Seuil olfactif : Donnée inconnue

pH : Donnée inconnue

Point de fusion/poin de congélation : 84-230°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée inconnue

Point d'éclaire : Donnée inconnue

Taux d'évaporation : Donnée inconnue

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible

Limite supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :

limite inférieure d'inflammabilité (%) : Donnée inconnue

limite supérieure d'inflammabilité (%) : Donnée inconnue

Pression de vapeur : Donnée inconnue

Densité de vapeur : Donnée inconnue

Densité relative : 1.2 - 1.3

Solubilité(s) :

Solubilité (dans l'eau) : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Donnée inconnue

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition : > 230°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

Viscosité : Donné inconnue
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles.

10.5 MATÉRIÈRES INCOMPATIBLES

Agents oxydants forts.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information générales

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation : L'inhalation prolongée peut être nocive

Contact avec la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Contact avec les yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion : Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Donnée inconnue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

Autres informations

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

12.3 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Aucune information disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Donnée inconnue

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée inconnue

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information disponible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Déchets résiduels :

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballage contaminé :

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

Code des déchets UE :

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination :

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

Précautions particulières :

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORTS

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Sans objet.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | PLA SILK ULTRA

V 1.0 | 28/05/2019, mise en page le 27/03/2024

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Liste des abréviations : Donnée inconnue.

Références : Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange : La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement : Aucun(e)(s).

Informations de révision : Aucun(e)(s).

Informations de formation : Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité : La présente fiche de données de sécurité (FDS) est publiée en se basant sur les dernières références, données etc. actuellement disponibles. Les informations de la présente FDS ont été évaluées avec soin, mais nous n'accordons aucune garantie quant à son exactitude. Nous ne saurions cependant pas prévoir l'ensemble des conditions dans lesquelles ce produit pourrait être utilisé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de sécurité adaptées à la manipulation.